

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 14 MAI 2020

N° 2020-04-05

L'an deux mille vingt, le quatorze mai à onze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit mai deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 21

Exprimées par pouvoirs : 2

Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pascale ROCHAS à Marie-Pierre MONIER, Roland PEYRON à Éric RICHARD

Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER, Gérard TENOUX.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 11 heures.

Monsieur Philippe CAHN est nommé secrétaire de séance.

Objet : Gestion concertée pour la mise en valeur du foncier agricole, naturel et forestier sur deux sites pilotes des Baronnies provençales – demande de subvention FEADER

Le Président rappelle aux membres du bureau que le Parc et ses partenaires ont défini un projet forestier, inscrit dans la charte du Parc et décliné dans une charte forestière de territoire.

Parmi les objectifs de cette charte, une gestion cohérente des espaces forestiers est recherchée. Un premier programme partenarial associant la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, le Centre Régional de la Propriété Forestière PACA et le Parc sur la partie haut alpine du territoire a abouti à la mise en place de plans de gestion forestiers et de programmes d'exploitation sur deux secteurs du territoire.

En complément il est apparu nécessaire de travailler sur les zones de lisières dans certains secteurs du territoire : la forêt progresse et certains milieux anciennement exploités sont aujourd'hui des espaces considérés boisés. Ils peuvent cependant encore représenter un intérêt pour les éleveurs, agriculteurs du territoire.

Les 3 partenaires se proposent donc de porter un projet de gestion concertée pour la mise en valeur du foncier agricole, naturel et forestier sur deux sites pilotes de la partie haut-alpine du territoire du Parc.

Ce projet vise à travailler pendant 2 ans sur deux secteurs à l'échelle de massif cohérent (3 à 5 communes), sur lesquels une animation foncière, une mobilisation des différents acteurs, propriétaires, exploitants, élus sera réalisée. L'objectif est de mettre en œuvre des projets permettant d'une part la reconquête d'espaces pastoraux sur des secteurs en cours de fermeture, d'autre part d'avoir une gestion intégrée des espaces boisés, en développant le sylvo-pastoralisme quand cela est pertinent.

Le résultat du projet doit viser à une meilleure gestion de ces espaces, par différents outils : échanges fonciers, aménagements pastoraux, plans de gestion pourront être élaborés en fonction des attentes des acteurs locaux.

Ce projet est un projet partenarial. Chaque partenaire est responsable des dépenses prévues pour sa structure. Le Parc a été désigné collégialement comme chef de file du projet.

Pour mener à bien cette action, le Président propose de solliciter l'Union européenne via le FEADER selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant :

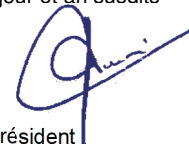


DEPENSES TTC		RECETTES	
Ingénierie interne Parc : Ingénierie à 0.3 ETP (salaire + charges) Frais de déplacement Frais indirects (15% des coûts salariaux)	27 100 € 800 € 4 065 €	FEADER / PACA 100 %	76 089,71 €
Partenaires <u>Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes</u> Ingénierie Frais de déplacement Frais indirects (15% des coûts salariaux)	17 578,01 € 3 000 € 2 636,70 €		
<u>CRPF</u> Ingénierie Frais indirects (15% des coûts salariaux)	15 400 € 2 310€		
<u>Frais annexe</u> : location de salle, repas, prestation externe	1 000 €		
<u>Communication</u> : création + impression cartographie, impression bilan de l'animation en 7 exemplaires, création + impression dépliant synthèse projet	2 200 €		
TOTAL	76 089,71 €		

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de répondre à l'appel à proposition du FEADER intitulé « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel ».
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

